DEMANDE DE PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE SANGLIER

DEPARTEMENT DU GERS CAMPAGNE DE CHASSE Saison: 2024 - 2025 A RENVOYER EN RECOMMANDE

N° Référence : COMMUNE(S) :

I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom, Prénom:

Adresse:

Téléphone : Portable :

Mail:

II – TERRITOIRE DE CHASSE

SITUATION ADMINISTRATIVE

COMMUNES CONCERNEES	SUPERFICIE TOTALE

III – JUSTIFICATIFS DU TERRITOIRE

OBLIGATOIRE (pour la première demande) : documents à fournir

- ⇒ Acte de propriété ou à défaut, bail de chasse signé du propriétaire,
- ⇒ Plan du territoire au 1/25 000ème.
- ⇒ Chèque d'adhésion de 150 € à l'ordre de la FDC 32,
- ⇒ Le règlement de la taxe hectare vous sera demandé ultérieurement.

IV - RAPPEL REGLEMENTAIRE

Obligation de saisir vos prélèvements en ligne avant le 10 avril (site internet de la FDC 32 : www.chassenature-occitanie.fr département du Gers Espace adhérent).

Nom et Prénom du signataire :

Qualité (Président, propriétaire, délégué) :

A Le Signature